

I - Mise à niveau des Petites et Moyennes Entreprises :

La mise à niveau est un **défi** et un **enjeu** qui s'inscrivent dans la démarche globale d'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale en général et de l'entreprise en particulier, visant la consolidation et la pérennisation de l'entreprise dans une dynamique de substitution et de véritable alternative de croissance hors hydrocarbures, à travers l'émergence d'un environnement attractif.

Cette démarche repose sur des objectifs fondamentaux :

- i-** La densification et la diversification du tissu économique ;
- ii-** L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans ses multiples dimensions ;
- iii-** Le renforcement du positionnement de l'entreprise sur son marché.

Aussi ,la mise à niveau des PME, est avant tout, un processus continu d'apprentissage, de réflexion, d'information et d'acculturation, en vue d'acquérir des attitudes nouvelles, des réflexes et des comportements d'entrepreneurs, et des méthodes de management dynamiques et innovantes.

Le processus de mise à niveau passe par plusieurs étapes, mais chaque entreprise aura son parcours propre dans la mise à niveau, selon ses spécificités. On identifie quatre grandes étapes :

- **Etape 1 :**

Le déclic, c'est une étape préparatoire qui vise à faire prendre conscience au chef d'entreprise de ses insuffisances et de celles de son entreprise. Cette étape se réalise à travers d'un **pré-diagnostic** ou diagnostic. Ce qui permet d'identifier et de valider les problèmes de l'entreprise.

- **Etape 2 :**

L'adoption des bonnes pratiques de gestion et la mise en place d'une organisation fonctionnelle, Il s'agit au cours de ce stade de mettre en place ou d'optimiser des fonctions d'entreprise si elles n'existent pas ou sont mal organisées.

- **Etape 3 :**

Le développement fonctionnel : A ce niveau l'entreprise engage sa mise à niveau proprement dite sur des actions d'ordre spécifique et sur la base des acquis des étapes précédentes.

Ces actions portent sur :

- Renforcement des ressources humaines à différents niveaux, le chef d'entreprise apprend à déléguer des responsabilités, à faire travailler une équipe et à faire confiance à des compétences.
- Meilleure appréhension des marchés et du positionnement de la PME :
- Mise en place d'outils de gestion et de méthodes dans différents domaines selon le secteur.
- Les actions dans ce domaine peuvent toucher la gestion de projet dans une entreprise de bâtiment, l'ordonnancement lancement ou la gestion de production dans une entreprise industrielle, la gestion des stocks, le calcul des couts.

- Cette liste n'est pas exhaustive, les actions sont identifiées selon les besoins réels de la PME.

- **Etape 4** :

L'anticipation et la conformité aux standards internationaux : à ce stade le chef d'entreprise se met en situation d'anticipation sur l'avenir de l'entreprise et s'engage sur des actions de type sophistiqué, telles que :

- Mise en place de systèmes qualité en vue de certification selon les normes internationales telles que ISO 9001, BPF, ISO 22000, etc.
- Marquage CE, plans d'action pour l'exportation.
- Elaboration d'une stratégie d'entreprise, projets de partenariat.
- Mise en place de R&D, veille technologique.

En résumé, la mise à niveau n'est pas une opération unique, limitée dans le temps. Aucune entreprise ne peut dire : « j'ai terminé ma mise à niveau », notamment si l'on doit tenir compte des changements permanents qui interviennent dans l'environnement technique, commercial et financier de la PME. C'est dans ce sens que l'on ne peut limiter la mise à niveau à une opération de certification qui est appelée elle-même à être entretenue et perfectionnée.

Il s'agit plutôt d'un parcours jalonné d'actions de mise à niveau; chaque action a un contenu et des objectifs spécifiques et mesurables, et détermine la prochaine.

Le chef d'entreprise peut à tout moment faire une pause dans son processus de mise à niveau, ou permettre un temps de consolidation des acquis des actions de mise à niveau précédentes.

Par ailleurs, la mise à niveau est un processus essentiellement immatériel. Elle ne consiste pas à changer à un moment donné ses équipements ou élargir son potentiel de production.

❖ **Le nouveau programme national de mise à niveau de la PME**

Le nouveau programme national de mise à niveau de la PME a été adopté par le Conseil des Ministres le **11 juillet 2010**, qui en a fixé les fondamentaux, le niveau des aides octroyées, les secteurs éligibles ainsi que les critères d'éligibilité. Il faut souligner que les fondamentaux reflètent les attentes et les besoins spécifiques des PME. Les ressources allouées à ce programme s'élèvent à **386 Mds DA** en concours définitifs et plus de **1000 Mds DA** en bonifications sur les taux d'intérêts

des crédits bancaires. Il faut noter l'importance des engagements financiers décidés par le Gouvernement en comparaison de l'ancien programme doté de seulement de **1 milliard de Dinar/an**.

Les activités de ce programme orientées sur **les actions de diagnostic** (phase1), **d'investissements immatériels, d'investissements matériels** (phase2), et de formation et d'assistance technique (phase3).

L'Agence Nationale de Développement de la PME (**ANDPME**) est chargée de la mise en œuvre du programme national de mise à niveau des PME.

❖ **LES ACTIONS DE MISE A NIVEAU ELIGIBLES AUX AIDES DU FONDS :**

- Pré-diagnostic
- Diagnostic
- Investissements immatériels
- Investissements matériels de productivité
- Investissements matériels à caractère prioritaire
- Investissements technologiques et les systèmes d'information
- La formation et l'assistance spécifique

❖ **Critères d'Eligibilité**

Sont éligibles au Fonds national de mise à niveau des PME :

- Les entreprises algériennes telles que définies par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise en activité depuis au moins deux(02) ans et présentant des agrégats économiques positifs .
- Les activités :
 - agro- alimentaires ;
 - industrielles;
 - Du BTPH;
 - De la pêche,
 - Du tourisme hôtellerie;
 - Des services;
 - Des transports
 - Des services postaux et TIC.

Dossier à fournir :

L'entreprise qui souhaite engager, un programme de mise à niveau et bénéficier des aides financières prévues par le Fonds National de mise à niveau des pme dépose auprès de l'ANDPME ou ses délégations régionales le dossier composé des pièces suivantes :

- ✓ Une demande de motivation adressée à Monsieur le Ministre chargé de la PME;
- ✓ Une déclaration d'identification de la PME;
- ✓ Copie du Registre de Commerce en cours de validité;
- ✓ Une copie de bilan fiscal (actif, passif, et TCR) des deux derniers exercices visés par l'administration fiscale;
- ✓ Une copie de la carte d'identification fiscale, situation vis à vis de (CNAS, CASNOS, CACOBATH), (échancier est accepté);

❖ **Bilan d'étape du Programme National de Mise à Niveau des PME:**

A ce jour, la mise en œuvre opérationnelle du programme national de mise à niveau des PME par l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) a permis d'enregistrer **1344** adhésions dont le détail est présenté comme suit:

Eligibles : 953 dossiers.

Ajournés : 265 dossiers (à compléter pour la conformité administrative).

Non éligibles : 126 (ne répondant pas aux critères d'éligibilités).

Sur les 953 dossiers de mise à niveau, 190 ont fait l'objet de décisions d'octroi des aides pour engager les phases de mises à niveau.

Répartition des dossiers traités par secteur d'activités:

- BTPH : 53%
- Industrie : 29 %
- Services : 12 %
- Transport : 03 %
- Tourisme Hôtellerie : 02 %
- Pêche : 01%

NB: Pour plus d'information veuillez consulter le site de l'ANDPME sur l'adresse suivante :

www.andpme.org.dz.

II - Programme des Structures d'appui à la création des PME :

❖ **Centres de Facilitation et Pépinières d'Entreprises :**

La création d'entreprises dépend de multiples facteurs sociologiques, économiques, financiers, technologiques, fiscaux, législatifs et institutionnels. Les pouvoirs publics accordent une importance accrue au développement des entreprises.

Vu la fragilité naturelle des nouvelles entreprises face à l'environnement dans lequel elles se développent, il est devenu utile de les aider en instaurant des systèmes publics d'appui à la création d'entreprises utilisant une panoplie de leviers : avantages fiscaux, financement, statuts dérogatoires,

A ce titre, les pouvoirs publics conscients du rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économiques ont mené une politique de promotion du secteur de la PME afin de booster la création de nouvelles entreprises et d'assurer leurs pérennisation et ce à travers certaines mesures parmi lesquelles la création des structures d'appui au niveau local. Ces derniers auront pour objectifs de **réduire les contraintes liées au développement des PME, et favoriser l'émergence d'un environnement propice à leur croissance et au développement de l'esprit entrepreneurial.**

Il s'agit donc, des centres de facilitation et des pépinières d'entreprises.

1- DEFINITION :

A- Les centres de facilitation :

Le centre de facilitation est créé par décret N° 03-78 du 25 Février 2003. Le centre de facilitation est un Etablissement Public à Caractère Administratif « EPA ». Il est doté de personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il a pour missions de :

- Développer la culture d'entreprises ;
- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs ;
- Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité et le profil du candidat et ses motivations ;
- Réduire les délais de création, d'expansion et de reprises d'entreprises ;
- Accompagner les Petites et Moyennes Entreprises dans l'intégration économique nationale et internationale ;
- Accompagner les créateurs de projets et les entrepreneurs dans le domaine de la formation et de la gestion ;
- Favoriser le développement de nouvelles technologies auprès des porteurs de projets ;
- Promouvoir et favoriser la diffusion du savoir faire ;
- Diffuser les dispositifs d'aide et de soutien aux PME ;

De ce qui précède, les centres de facilitation constituent ***un espace d'animation économique destinés à rendre l'information disponible et à assister les porteurs de projets à concrétiser leur investissement.***

B- Les pépinières d'entreprises :

La pépinière d'entreprise est créée par décret N° 03-78 du 25 février 2003. La pépinière d'entreprises un Etablissement public à caractère Industriel et commercial « EPIC » elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Pépinière d'Entreprises a pour mission de :

- Offrir des conseils personnalisés ;
- Accompagner et suivre les porteurs de projets avant et après la création de leur entreprise ;
- Examiner les plans d'affaires des futurs locataires porteurs de projets au sein de la pépinière ;
- Etudier toutes les formes d'assistance et de suivi ;
- Elaborer un plan d'orientation pour les différents secteurs abrités par la pépinière ;
- Etudier et proposer les moyens et les instruments de promotion et d'implantation des nouvelles entreprises ;
- Aider les entreprises à surmonter les difficultés et les obstacles auxquels elles sont confrontées ;
- Mettre à disposition des entreprises hébergées le mobilier de bureau, des équipements de bureautique et d'informatique ;
- Développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat ;
- Favoriser l'émergence des projets innovants ;
- Pérenniser les entreprises accompagnées ;
- Inciter les entreprises à mieux se structurer
- Accueillir, héberger et accompagner pour des périodes limitées, dans le temps, des entreprises naissantes ainsi que des porteurs de projets ;
- Gérer et louer des locaux
- Offrir des prestations de services
- Offrir à la demande des entreprises hébergées les services communs suivants :
 - La réception des messages téléphoniques et fax
 - La distribution et l'envoi de courrier ainsi que l'impression de documents.
 - La consommation d'électricité, du gaz et de l'eau

A travers ces missions on peut définir les pépinières d'entreprises comme étant ***des structures publiques qui permettent, à travers des actions d'accompagnement et d'encadrement, d'assister les porteurs de projets dans le lancement de leurs activités.***

Elles offrent des services intégrés aux jeunes promoteurs à travers une assistance et un conseil dans tous les aspects de la gestion.

❖ Ancrage juridique :

A- Pour Les pépinières d'entreprise :

- Décret Exécutif n°03-78 du 25 février 2003 portant statut type des pépinières d'entreprises
- Décrets exécutifs n°375 à 388 du 30 Octobre 2003 portant création des pépinières d'entreprises des wilayas de: Laghouat, Batna, Blida, Tlemcen, Sétif, Annaba, Constantine, Oran, El Oued, Tizi Ouzou, Alger, Chlef.
- Décret Exécutif n°04-163 du 05 Juin 2004 portant création de la pépinière d'entreprise dénommé « incubateur d'Alger ».

B- Pour les centres de facilitation :

- Décret exécutif n° 03-79 du 25 février 2003 fixant la nature juridique, les missions et l'organisation des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.
- Décrets exécutifs du n° 389 à 402 du 5 novembre 2003 portant création des centres de facilitation des wilayas suivantes : Chlef, Laghouat, Bejaïa, Blida, Alger, Jijel, Sétif, Sidi Bel Abbas, Constantine, Oran, Boumerdès, El Oued, Tipaza et Ghardaïa.
- Décret exécutif n° 07-103 portant création de centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.
- Arrêté interministériel du 14 avril 2007 portant classification des postes supérieurs des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.
- Arrêté interministériel du 25 avril 2006 portant organisation interne des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.

2- Assistance Technique pour la mise en place de ces structures d'appui :

Afin de permettre à ces structures d'être un espace d'affaire et un pôle attractif, le Ministère chargé de la PME a bénéficié d'un appui technique espagnole représenté par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) qui avec son partenaire technique la Fondation CIREM ont mené des actions pour assurer le démarrage et le bon fonctionnement de ces structures.

L'objectif de cette coopération est de conforter les capacités d'intervention opérationnelle des Centres de Facilitation et des Pépinières d'Entreprises.

A cet effet, la DGPME en collaboration avec la Fondation CIREM ont tracé une feuille de route ayant pour objectifs :

1. Engager un programme de formation sur les thématiques suivantes
 - Les fondamentaux fonctionnels d'une PME.
 - Les étapes d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets.
 - L'appropriation du Business Plan, un document de travail développé par la DGPME avec l'appui du Centre Européen des Entreprises Innovantes (CEEI de Valence).
2. Examiner et formaliser les outils méthodologique de travail
3. Examiner et évaluer les Plans d'Actions des Centres de Facilitation et des Pépinières d'Entreprises à travers des ateliers d'évaluation et des visites sur site.
4. Mise en place d'un système d'évaluation et de monitoring à travers des visites sur sites .

❖ **Indicateurs d'évaluation de performance de ces structures :**

La performance des centres de facilitation et des pépinières d'entreprises est évaluée par la Direction Générale de la PME selon les indicateurs suivants :

- ✓ Nombre d'usagers accueilli au niveau de ces structures
- ✓ Nombre de projets finalisés, en phase de maturation et/ou engagés en phase de réalisation.
- ✓ Nombre de projets hébergés
- ✓ Constitution de banques de projets
- ✓ Développement et utilisation d'un guide des opportunités d'investissements par wilaya, selon un format standardisé,
- ✓ Evaluation du degré de performance de la ressource humaine des Structures d'appui.

- ✓ Evaluation des interfaces opérationnelles des structures d'appui avec les dispositifs existants de soutien à la création d'entreprises.

Centre de Facilitation	Projets accueillis au niveau des centres de facilitation Depuis le début de l'activité	Nombre de projet accompagnés au niveau des CF
------------------------	--	---

❖ **Le bilan d'activités des Structures d'Appui à la Création des PME (Centres de Facilitation et Pépinière d'Entreprises) :**

Les indicateurs de performance établis pour le compte du suivi et de l'évaluation des structures d'appui au niveau local reposent essentiellement sur le nombre de projets accueillis ou accompagnés pour le cas des centres de facilitation et sur le nombre de projets hébergés pour les pépinières d'entreprises.

A ce titre, le bilan d'activité des structures en activité à fin d'octobre 2011, ressort les résultats suivants :

1- **Centre de facilitation :**

Tipaza	563	51 dont 03 Business Plan élaborés
Oran	984	47 dont 05 Business Plan élaborés
Adrar	50	20 dont 04 projets en cours d'élaboration du BP
Bordj Bou Arreridj	303	267 dont 07 BP élaborés et 05 en cours d'élaboration
Illizi	160	58 dont 05 en cours d'élaboration du BP
Jijel	202	202
Tamanrasset	13	04
Naama*	/	/
Tindouf *	/	/
Djelfa *	/	/
Total	2275	649 dont 15 BP élaborés et 14 en cours d'élaboration

***Pour les centres de facilitation de Naâma, Tindouf et Djelfa, les ressources humaines requises (animateurs) sont en cours de recrutement.**

Pour les CF : le nombre total des projets accueillis depuis le démarrage effectif de ces structures a atteint **2275** dont **649** ont été accompagnés (sur les **649** projets, **15** Business Plan ont été élaborés et **14** sont en cours d'élaboration).

Les projets accompagnés relèvent de plusieurs secteurs tel que : les services, Bâtiment et Travaux Publics, Agriculture, Pêche, industrie textile, artisanat et métiers...etc.

D'après ces résultats, il ressort que parmi les porteurs de projets reçus au niveau des centres de facilitation **28,5%** ont bénéficié de l'accompagnement de ces centres.

1- Les Pépinières d'Entreprises :

	Nombre de Projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprises
Annaba	08
Oran	07
Ghardaia	06
Bordj Bou Arréridj	02
Total	23

Pour les Pépinières : le nombre total des Projets hébergés au niveau de ces structures a atteint **23**.

Les activités des projets hébergés sont diversifié (secteur des TIC, service, agro-alimentaire,...) néanmoins, il ya lieu de signaler l'existence du caractère innovant (fibre optique et GPS, production de la signalétique, énergie et application solaire,...)

Aussi sur un nombre de 23 projet hébergés 08 sont créés par des femmes.

❖ **Les coordonnées des structures opérationnelles :**

N°	Structure	Adresse postale	Téléphone	Fax	Email
01	CF/ Tamanrasset	Cité Elwiam Tamanrasset	029-34-24-89	029-34-25-09	

02	CF/ Adrar	Place Massini -Adrar	049-96-87-12	049-96-87-51	centfacil_adrar@yahoo.fr
03	CF/ Bordj Bou Arreridj	Coopérative Mohamed Boudiaf BBA 34.000	035-60-68-73	035-60-68-75	Cfacilitationbba34@yahoo.fr
04	CF/ Illizi	Zone d'Activité Illizi 033.000	020-89-10-33	029-42-23-95	Centre.facil33@yahoo.fr
05	CF/ Tipaza	Cité Administrative de la wilaya de Tipaza	024-47-00-66	024-47-91-74 024-47-91-97	Cfpme.tipasa@gmail.com
06	CF/ Oran	08 Rue Khemis Bousekrine ex rue Toulouse - Oran	041-39-08-91	041-39-08-03	centrefacilitation@yahoo.fr
07	CF/ Jijel	Route Nationale N° 43 sortie Est de la ville de Jijel, BP N° 16 RP Jijel ,18.000	034-47-66-22	034-47-66-88	Centre_facilitation18@yahoo.fr
08	CF/ Djelfa	Cité 05 Juillet - route el-wiam Du coté de la direction de la jeunesse et des sports - Djelfa	027-90-50-08	027-90-50-09	Cfpme.djelfa17@yahoo.fr
09	CF/ Tindouf		049-93-85-18	049-93-85-23	Tdf37000@yahoo.com
10	CF/ Nâama		049-79-63-18	049-79-62-37	centrefacilitnaama@gmail.com
01	PEP/ Oran	08 rue Frih el hadj Ex-EDGO , Hai Oussama - Boulanger -Oran	041-35-85-69	041-35-88-57	contact@pepinière-entreprises-oran.com
02	PEP/ Annaba	3 Rue Sayoud Achour - Annaba / BP N° 128 Annaba RP	038-86-69-88	038-86-77-35	Pepiniere.annaba@gmail.com
03	PEP/ Ghardaïa	Pépinière d'entreprises de Ghardaïa BP 110 G.T 47.014 W. Ghardaïa	029-87-04-76	029-89-19-60	Pepiniere47@gmail.com
04	PEP/ Bordj Bou Arreridj	Coopérative ENASR 6 BP 287 Bordj Bou Arreridj 34.000	035-60-73-19	035-60-73-20	Pepiniere34000@yahoo.fr